

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10 POUR : 10 CONTRE : / ABSTENTION : /	<b><u>L'an deux mille vingt-six</u></b> <b><u>Le 15 janvier à vingt heures trente minutes</u></b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation :</u></b> Le 09 janvier 2026 <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Nadine CUSIN
<b><u>Présents :</u></b> Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Virginie JACOTTET, Estelle SIMONIN, Martin PHILIPPS <b><u>Absent(e)(s) avec procuration :</u></b> <b><u>Absent(e)(s) sans procuration :</u></b> Pascal GROSFORT, Delphine BACHELLERIE, Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER, Cécile CASSOU-LENS	

**Délibération n° D26-03**

**Objet : Déclassement d'une portion de voirie communale**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la sécurité routière,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,  
Considérant que la route de Cortenges s'étant jusqu'aux limites de la parcelle 0B314,  
Considérant la nécessité du propriétaire du logement, situé sur ladite parcelle, de répondre aux normes d'assainissement, normes nécessitant l'installation d'une nouvelle fosse septique individuelle sur ladite portion de voirie,  
Vu le projet de division du 14 janvier 2026, fixant la contenance de la portion délimitée à 7m<sup>2</sup>,  
Considérant qu'il y a lieu de procéder au déclassement de cette portion de voirie communale, pour en permettre la vente,  
Considérant que la vente de cette portion n'entraîne aucune modification sur la voirie actuelle, ni sur sa largeur, ni sur les règles de circulation sur cette dernière ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,**

- **DECIDE** de déclasser la portion de voirie délimitée par le bornage, pour une superficie de 7m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires, et à signer les pièces relatives à cette décision.

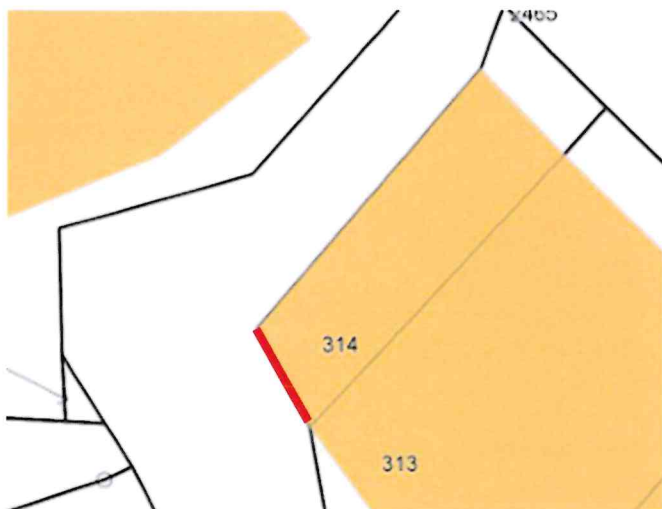
Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**  
*Vincent TISSOT*



*Certifiée exécutoire le 16.01.2026*  
*Transmise en Sous-Préfecture le 20 JAN. 2026*  
*Affichée le 20 JAN. 2026*

## ANNEXE - PLANS DE SITUATION



\* Limite de la route de Cortenges



\* Portion de voirie cédée